

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 22/00

ÉFAI – 000053 – AMR 28/05/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ÉQUATEUR **Antonio Vargas Huacatota – dirigeant d'une organisation indigène**
Carlos Solórzano Constantine – ex-président de la Cour suprême
Paco Moncayo Gallegos – ex-parlementaire
René Yandun Pozo – ex-parlementaire

Londres, le 28 janvier 2000

Le 24 janvier, la *Ministra Fiscal General del Estado* (ministre de la Justice) a demandé à la Cour suprême d'ordonner l'arrestation des quatre hommes nommés ci-dessus. Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements en cas de détention.

Le 21 janvier, Antonio Vargas Huacatota et Carlos Solórzano Constantine s'étaient alliés au colonel Lucio Gutiérrez pour former la *Junta de Salvación Nacional* (Junte de salut national) appelée à assumer le pouvoir après le renversement du président Jamil Mahuad Witt. Cette junte éphémère a été dissoute quelques heures seulement après sa création et le vice-président Gustavo Noboa Bejarano a assumé les fonctions de chef de l'État peu après.

Paco Moncayo Gallegos et René Yandun, représentants de l'*Izquierda Democrática* (ID, Gauche démocratique) au Congrès, avaient apporté leur soutien aux manifestations de masse appelant la semaine dernière à la démission du président Jamil Mahuad, ainsi qu'à la dissolution du Congrès et de la Cour suprême. Les deux hommes avaient renoncé à leur fonction de parlementaires le 25 janvier.

La ministre de la Justice affirme que les quatre hommes ont « porté atteinte à la sécurité nationale », partant, qu'ils doivent être jugés aux termes de l'article 130 du Code pénal. Celui-ci prévoit la condamnation à une peine de quatre à huit ans d'emprisonnement de « toute personne qui se dresse de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit contre le gouvernement, dans l'optique de rejeter l'autorité de la Constitution de la République, de déposer le gouvernement constitutionnel, de dissoudre le Congrès ou d'empêcher sa réunion, ou encore de fomenter une guerre civile ».

L'Équateur est partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et, l'an dernier, le pays a ratifié la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture. Toutefois, Amnesty International a recueilli de nombreuses informations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des détenus, en particulier dans les premiers jours de leur incarcération.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 21 janvier 2000, au terme d'un spectaculaire mouvement de contestation populaire, le président Jamil Mahuad a été contraint de démissionner par la *Junta de Salvación Nacional* (Junte de salut national) nouvellement formée.

La Junte a été dissoute dès le lendemain, et le vice-président Gustavo Noboa Bejarano nommé à la présidence.

Le 22 janvier, le colonel Lucio Gutiérrez, membre de la junte, a été appréhendé par des membres des services de renseignements de l'armée, ainsi que le colonel Celso Andrade. Les deux hommes sont maintenant aux mains de la police militaire (voir l'AU 17/00, AMR 28/03/00 du 25 janvier 2000).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment aux autorités de veiller à ce que Carlos Solórzano Constantine, Antonio Vargas Huacatota, Paco Moncayo Gallegos et René Yandun Pozo ne soient à aucun moment soumis à la torture ou à quelque autre forme de mauvais traitements ;

– si ces hommes sont en détention, exhortez les autorités à veiller à ce qu'ils puissent entrer en contact sans délai avec leurs proches et leurs avocats.

APPELS À :

Président de la République :

Dr. Gustavo Noboa Bejarano
Presidente Constitucional de la República del Ecuador
Palacio de Carondelet
García Moreno 1043
Quito, Équateur

Télégramme : Presidente, Quito, Équateur

Fax : 5932 580735 / 580142 / 580750 / 580716

Formule d'appel : Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

Dra. Mariana Yépez A. de Velasco
Ministra Fiscal General del Estado
Robles 731 y Av. Amazonas
Quito, Équateur

Télégramme : Ministra Fiscal General del Estado, Quito, Équateur

Fax : 5932 560355

Formule d'appel : Sra. Ministra Fiscal, / Madame le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Documentación en Derechos Humanos
"Segundo Montes Mozo S.J."
Av. 10 de Agosto N26-57 y Gral Vicente Aguirre
Edif. Tauro, Of. 802
Quito, Équateur

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 MARS 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*